

## Liste des pièces à fournir Pour votre dossier d'inscription 2020/2021

- Photo d'identité** àagrafer ou coller sur la première page
  - Photocopie** lisible de votre **carte nationale d'identité** ou de votre passeport en cours de validité
  - Couverture sociale** couvrant la période de formation :
    - photocopie carte CPS (ou celle des parents sur laquelle figure le nom de l'étudiant)
    - attestation de couverture sociale CPS
    - attestation de couverture de votre organisme de sécurité sociale
  - Service national** : photocopie de l'attestation de journée défense et citoyenneté ou l'attestation de recensement *pour les personnes âgées de moins de 25 ans*
  - Titre d'accès** : photocopie du diplôme requis pour s'inscrire à la formation :
    - Baccalauréat ou équivalent
    - autre : .....
    - avis favorable de la commission de validation
  - Titre de paiement** :
    - Paiement de la totalité des frais de formation par :
      - chèque bancaire ou postal à l'ordre de *M. l'Agent Comptable de l'UPF*
      - espèces
      - virement sur le compte Trésor Public de l'Agent Comptable de l'UPF :  
*N° de compte : 10071 – 98401 – 00001000025 – 33*  
*Objet : préciser le nom de la formation*
    - Demande de paiement échelonné (+ toutes les pièces justificatives et 1<sup>er</sup> paiement en chèque) sous réserve d'acceptation
- En plus, pour les candidats au **DAEU** nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 1997 et le 1<sup>er</sup> octobre 2001 :
- Justifier d'une interruption du cursus scolaire de 2 ans et donc de 24 mois d'activité : fournir des attestations de travail (CDD, Contrats aidés...), des attestations de formations, acte de naissance des enfants si la personne a arrêté le cursus scolaire pour se consacrer à leur éducation